



flora
by Ethias

L'ASSURANCE LOCATAIRE FLORA

Critères de segmentation

Introduction

Les critères de segmentation, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit des éléments sur lesquels nous nous basons pour accepter ou refuser d'assurer un bien ou une personne, mais aussi pour définir le tarif adapté à la situation.

La loi relative aux assurances impose aux compagnies d'assurance une obligation de transparence en matière de segmentation. Conformément à notre propre engagement de transparence, Flora te communique et t'explique ci-dessous les critères de segmentation qu'elle utilise et qui sont liés à l'acceptation et à la tarification. Certains critères pourraient également avoir un effet sur l'étendue de la garantie mais ce n'est actuellement pas d'application chez Flora.

Critères de segmentation liés à l'acceptation

Un climat de confiance est nécessaire entre l'assuré et Flora. Un assuré, dont le comportement antérieur a un impact sur cette confiance légitime de Flora, peut se voir refuser la couverture demandée. Flora peut également refuser d'assurer un locataire en raison de la nature du risque, c'est-à-dire des caractéristiques de l'habitation.

Les critères d'acceptation utilisés sont :

Critères d'acceptation généraux



Contentieux

Une procédure engagée à l'encontre du preneur d'assurance suite à un défaut de paiement est de nature à avoir un impact sur la confiance légitime de Flora.



Comportement contraire à la législation

Le défaut d'assurance obligatoire, une déclaration ou une omission frauduleuse, tant lors de la souscription du contrat que lors de la survenance d'un sinistre, est de nature à avoir un impact sur la confiance légitime de Flora.

Critères d'acceptation au niveau de l'assurance locataire



L'état et la situation de l'habitation

Certaines habitations, compte tenu de leur état et de leur situation, ont un caractère dangereux (exemples : bâtiment en ruine, bâtiment en zone inondable, caravane résidentielle en zone inondable...) et sont par conséquent de nature à engendrer des sinistres trop fréquents et/ou importants. Ces habitations ne sont pas acceptées chez Flora.

Certaines habitations, compte tenu de leur configuration ou de leur passé, ont un caractère exceptionnel (exemples : bâtiments classés, piscine intérieure, annexe d'une superficie de plus de 50m² ou avec étage, habitation avec ascenseur, habitation comportant plus de 15 pièces...) et sont par conséquent de nature à engendrer des sinistres trop importants. Ces habitations ne sont pas acceptées chez Flora.

Seules les habitations situées sur le territoire belge sont acceptées chez Flora.



Le montant du loyer

Le montant du loyer nous renseigne sur les caractéristiques et la valeur de l'habitation louée. Le produit locataire Flora a été développé pour des logements dont le loyer ne dépasse pas 1.500,00 €*. Si le loyer dépassait cette limite, cela aurait un impact sur le montant des débours en cas de sinistre. Flora n'assure donc pas les habitations dont le loyer sans les charges est supérieur à 1.500,00 €*.

*Montant lié à l'évolution de l'indice ABEX et calculé sur base de l'indice 833 en vigueur pour la période du 01/01/2020 au 30/06/2020.



Les sinistres antérieurs

Le nombre de sinistres antérieurs est de nature à nous donner un aperçu de l'état de l'immeuble et/ou à évaluer la probabilité de sinistres futurs.



L'utilisation de l'habitation

L'assurance locataire Flora a été développée pour couvrir des habitations à usage principalement privé. Si les caractéristiques du logement démontraient un usage principalement professionnel, Flora refuserait d'assurer cette habitation.

Critères de segmentation liés à la tarification

Dans le cadre d'une gestion saine de ses activités, Flora utilise des critères de segmentation pour déterminer le montant de la prime due par l'assuré, c'est-à-dire le montant que tu paies, en fonction de son profil de risque (le type d'habitation que tu occupes et la localisation de celle-ci). Cela lui permet de fixer et de maintenir un niveau de prime équitable pour tous.

Il s'agit de caractéristiques de l'habitation qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la probabilité que surviennent des sinistres et/ou sur le montant des indemnités en cas de sinistre. Ils sont dès lors pris en compte pour le calcul du montant de la prime.

Les critères de tarification utilisés sont :



Le type d'habitation

Qu'il s'agisse d'un appartement ou d'une maison de 2, 3 ou 4 façades, le logement ne sera pas assuré au même tarif. Flora prend en considération ce critère pour le calcul de ta prime.



La situation géographique

Lors de ton inscription, le code postal de ton immeuble ou maison te sera demandé et entrera également en compte pour choisir la tarification la plus adaptée à cette localisation.